

Recrutement dans le cadre de la campagne de repyramidage de la filière ITRF.

accès au coprs modalités	TECHNICIEN	ASI	IGE	IGR
Mode de recrutement	Liste d'aptitude exceptionnelle (LA)	Examen professionnel par branche d'activité professionnelle et emploi type	Liste d'aptitude exceptionnelle précédée d'une sélection professionnelle	Liste d'aptitude exceptionnelle précédée d'une sélection professionnelle
Condition à remplir au 1er janvier de l'année d'inscription (repyramidage)	être ATRF titulaire et au moins 4 ans d'ancienneté dans ce corps	être TECH titulaire et au moins 4 ans d'ancienneté dans ce corps	être ASI titulaire et au moins 5 ans d'ancienneté dans ce corps	être IGE titulaire et au moins 7 ans d'ancienneté dans ce corps
Nature des épreuves	Constitution d'un dossier identique à celui de la liste d'aptitude "classique" (cf. pièces à fournir). L'établissement arrête son classement par ordre de mérite en s'appuyant sur l'expertise appropriée pour chaque BAP et l'adresse au ministère.	une phase d'admissibilité : sur dossier (cf. pièces à fournir) donnant lieu à une note (coef. 2). une phase d'admission : entretien de 30 minutes donnant lieu à une note (coef. 3).	une phase d'admissibilité : sur dossier (cf. pièces à fournir) L'établissement arrête son classement par ordre de mérite en s'appuyant sur l'expertise appropriée pour chaque BAP et l'adresse au ministère. une phase d'admission : entretien de 30 minutes.	une phase d'admissibilité : sur dossier (cf. pièces à fournir) L'établissement arrête son classement par ordre de mérite en s'appuyant sur l'expertise appropriée pour chaque BAP et l'adresse au ministère. une phase d'admission : entretien de 30 minutes.
Pièces à fournir lors de l'inscription au recrutement	Dossier de candidature : - Fiche de proposition (Annexe C2) ; - Rapport d'aptitude professionnelle (Annexe C3) ; - Rapport d'activité (Annexe C4) ; - CV ; - Organigramme. <i>(Les modèles sont disponibles dans la note de service relative aux carrières de personne BIATPSS).</i>	Dossier d'admissibilité : - Etat des services publics et privés - Copie du diplôme le plus élevé - un exposé dactylographié des travaux (3 pages max) - un curriculum vitae (CV) - un rapport d'activité dactylographié de trois pages au maximum, valorisant son concours au développement de la recherche ou ses fonctions d'appui à l'enseignement ; (3 pages max) - organigrammes structurel et fonctionnel (visés par le responsable de la structure).	Dossier d'admissibilité (à télécharger sur WebITRF) - Etat des services publics et privés ; - Titres et diplômes ; - curriculum vitae de 2 pages maximum (CV) ; - Rapport d'activité (3 pages max) ; - organigrammes structurel et fonctionnel (visés par le responsable de la structure). Le candidat transmet son dossier à l'autorité hiérarchique qui appose une appréciation motivée et circonstanciée, puis il le signe. En cas de candidatures multiples, l'établissement les classe par ordre de priorité. L'établissement transmet son classement et les dossiers des candidats au ministère.	Dossier d'admissibilité (à télécharger sur WebITRF) - Etat des services publics et privés ; - Titre et diplômes ; - curriculum vitae de 2 pages maximum (CV) ; - Rapport d'activité (3 pages max) ; - organigrammes structurel et fonctionnel (visés par le responsable de la structure). Le candidat transmet son dossier à l'autorité hiérarchique qui appose une appréciation motivée et circonstanciée, puis il le signe. En cas de candidatures multiples, l'établissement les classe par ordre de priorité. L'établissement transmet son classement et les dossiers des candidats au ministère.
Dates d'inscripton	date limite de remontée des dossiers au ministère par les établissements est fixée au vendredi 26 août 2022 Attention : cette date contraint les établissements d'affectation du candidat à fixer leur propre calendrier pour répondre au délai fixé par le ministère. Les établissements doivent avertir les candidats du calendrier décidé en interne.	Ouverture des inscription sur WebITRF* : jeudi 16 juin 2022 Date limite de retour des dossiers (par voie postale) : mercredi 13 juillet 2022 à 12h00 (heure de Paris) *www.itrf.education.gouv.fr	Ouverture des inscription sur WebITRF* : jeudi 16 juin 2022 Date limite de retour des dossiers : mercredi 13 juillet 2022 à 12h00 (heure de Paris) Les établissements doivent transmettre les dossiers des candidats au ministère au plus tard : vendredi 22 juillet 2022. *www.itrf.education.gouv.fr	Ouverture des inscription sur WebITRF* : jeudi 16 juin 2022 Date limite de retour des dossiers : mercredi 13 juillet 2022 à 12h00 (heure de Paris) Les établissements doivent transmettre les dossiers des candidats au ministère au plus tard : vendredi 22 juillet 2022. *www.itrf.education.gouv.fr
Date de l'admissibilité	-	Organisation et publication des résultats de la phase d'admissibilité par les centres organisateurs : au plus tard le jeudi 15 septembre 2022	les établissements font remonter leur classement et les dossiers des candidats au ministère au plus tard le vendredi 22 juillet 2022	les établissements font remonter leur classement et les dossiers des candidats au ministère au plus tard le vendredi 22 juillet 2022
Date de l'admission (entretien du jury)	-	au plus tard le jeudi 13 octobre 2022 les centres organisateurs fixent leur calendrier	A définir par le ministère	A définirA définir par le ministère
Publication des résultats	Lundi 26 septembre 2022	au plus tard le jeudi 13 octobre 2022	deuxième quinzaine de novembre 2022	deuxième quinzaine de novembre 2022